

# CHAMPIONNAT DE FRANCE 2007



## SEMI-MARATHON DES SAPEURS-POMPIERS



[championnat-france-semi-marathon-sp2007@hotmail.fr](mailto:championnat-france-semi-marathon-sp2007@hotmail.fr)

**Samedi 27 octobre 2007  
à Marsilly (17)**

# SOMMAIRE

① - Règlement général

② - Règlement de l'épreuve

③ - Informations pratiques

- Accès au site
- Plan du parcours
- Hébergement
- Pasta party & Soirée de gala

④ - Formulaire à remplir et retourner

- Fiche d'inscription
  - Course
  - Pasta party
  - Soirée de gala
- Fiche d'engagement par Centre / corps
- Certificat médical & attestation d'appartenance à un corps

⑤ - Partenaires



## REGLEMENT GENERAL

La course est organisée sous l'égide de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, avec le soutien de l'Union régionale des Sapeurs-Pompiers de Poitou-Charentes, l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de Charente Maritime et le Service départemental d'incendie et de Secours de Charente Maritime, et sera organisée sur la commune de Marsilly (17) le :

**SAMEDI 27 OCTOBRE 2007**

### **Article 1 :**

Le championnat de France de semi-marathon est ouvert à tous les membres adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, professionnels, volontaires et actifs, à jour de leur cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

La B.S.P.P. et les marins pompiers sont invités.

Une pièce d'identité sera demandée pour contrôle par les organisateurs au retrait des dossards, telle que :

- Licence F.F.S.E. (Fédération Française du Sport en Entreprise) 2006 / 2007 avec mention U.D.S.P.
- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Passeport
- Licence F.F.A. 2006 / 2007
- Carte Fédérale (F.N.S.P.F.) authentifiée

**Aucune photocopie ou fax ne sera accepté, veuillez vous munir du document original.**

### **Article 2 :**

La composition du comité de course et le déroulement de l'épreuve sont en tous points conformes à la réglementation de Fédération Française d'Athlétisme

### **Article 3 :**

Lors de l'inscription, les concurrents devront fournir :

- a) Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied de moins d'un an à la date de la compétition ou la copie de la licence F.F.A de l'année en cours, ou licence F.F.S.E.
- b) L'attestation, **jointe au présent dossier**, stipulant que le sapeur-pompier est effectivement inscrit sur le registre d'un centre d'intervention ou d'un corps départemental au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- c) L'attestation d'appartenance à une union départementale sapeurs-pompiers 01/01/2007.
- d) Le règlement de l'inscription à l'épreuve.

### **Article 4 :**

Les inscriptions devront parvenir au plus tard avant le **1<sup>er</sup> octobre 2007, délai de rigueur**. Passé ce délai, aucun engagement ne sera pris en compte. Les frais d'inscription de la course s'élèvent à 10€ par coureur.

## **Article 5 :**

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser toutes inscriptions dont le dossier serait incomplet ou arriverait après la [date limite du 1<sup>er</sup> octobre 2007.](#)

## **Article 6 :**

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué par l'U.D.S.P. 17.

## **Article 7 :**

La présente course est ouverte aux catégories Juniors, seniors, vétérans 1 et 2, hommes, femmes et membres associés adhérents à la Fédération.

## **CATEGORIES D'AGES (identiques hommes et femmes)**

Juniors : Né (e) en 1988 & 1989

Seniors : Né (e) entre 1968 & 1984

Vétérans 1 : Né (e) entre 1958 & 1967

Vétérans 2 : Né (e) entre 1948 et 1957

## **NOTA**

Une autorisation parentale est demandée pour les juniors n'ayant pas 18 ans au 01/10/2007.

## **Article 8 :**

Différents classements seront établis :

- Un classement individuel par catégorie
- Un classement par équipe S.D.I.S. sera effectué sur les 3 meilleurs chronos, toutes catégories confondues (hommes et femmes)
- Un challenge sera attribué au département le plus représenté, toutes catégories confondues (sur les concurrents ayant franchis la ligne d'arrivée).

## **Article 9 :**

Aucune réclamation ne sera recevable au delà des trente minutes suivant l'affichage des résultats.

## **Article 10 :**

Chaque concurrent s'engage à respecter intégralement le circuit, les consignes du directeur de course et des commissaires placés sur le parcours.

Toute faute grave ou le non respect de ces règles entraînera la disqualification de l'athlète.

## **Article 11 :**

Les athlètes devront prendre toutes dispositions au regard des assurances : le comité d'organisation ne contractera aucune assurance pour les athlètes, ceux-ci participent sous leur entière responsabilité

## **Article 12 :**

Tous les cas non prévus par ce règlement et qui pourraient se présenter seront réglés par le jury de la course.

## **Article 13 :**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident.



# REGLEMENT DE L'EPREUVE



## COURSES

A l'occasion de cette journée, plusieurs épreuves vont se dérouler :

- 1<sup>ère</sup> course à 14h00 : 7 et 14 kms ouverte à tous
- 2<sup>ème</sup> course à 16h00 : Championnat de France de Semi marathon réservé aux sapeurs pompiers

## PARCOURS

Le départ et l'arrivée de ces épreuves auront lieu au stade de Marsilly ; 3 boucles d'environ 7 kilomètres seront à effectuer pour parcourir le Semi marathon

## RAVITAILLEMENT

2 ravitaillements situés sur la boucle de 7 kilomètres soit 6 ravitaillements tout au long de l'épreuve (arrivée comprise).

## INDICATION DES DISTANCES

Sur le parcours les kilomètres seront matérialisés par des panneaux qui indiqueront la distance parcourue.

## SECURITE

Pendant la course, un accompagnateur non autorisé sur le circuit pourra entraîner la disqualification du concurrent.

Les commissaires de course sont placés à tous les carrefours et à différents points du circuit, une liaison radio assurera une information en temps réel.

Le service d'ordre est assuré par les sapeurs pompiers et les signaleurs de courses.

Le service médical est assuré par le médecin sapeurs pompiers et un équipage VSAV.

## DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera le samedi 27 octobre 2007 entre 10h00 et 14h30 à la salle omnisports de Marsilly.

## LOGISTIQUE

Seront mis à disposition des athlètes : vestiaires, douches et toilettes.

## REMISES DES RECOMPENSES

Le remise des récompenses aura lieu à la salle omnisports de Marsilly à 18h00 et sera suivi d'un vin d'honneur.

Par ailleurs, un cadeau souvenir sera remis à tous les participants du Championnat de France de Semi marathon des sapeurs pompiers. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.



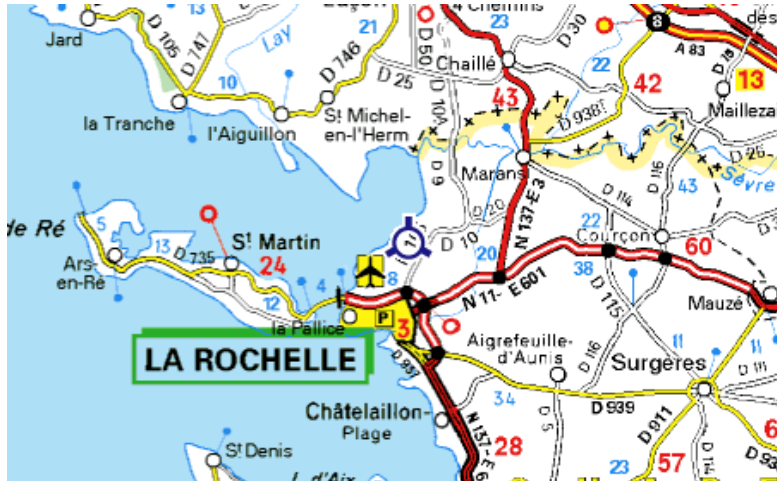
## INFORMATIONS PRATIQUES



- ❑ Accès au site  
& Plan du parcours
- ❑ Hébergement
- ❑ Pasta party
- ❑ Soirée de gala



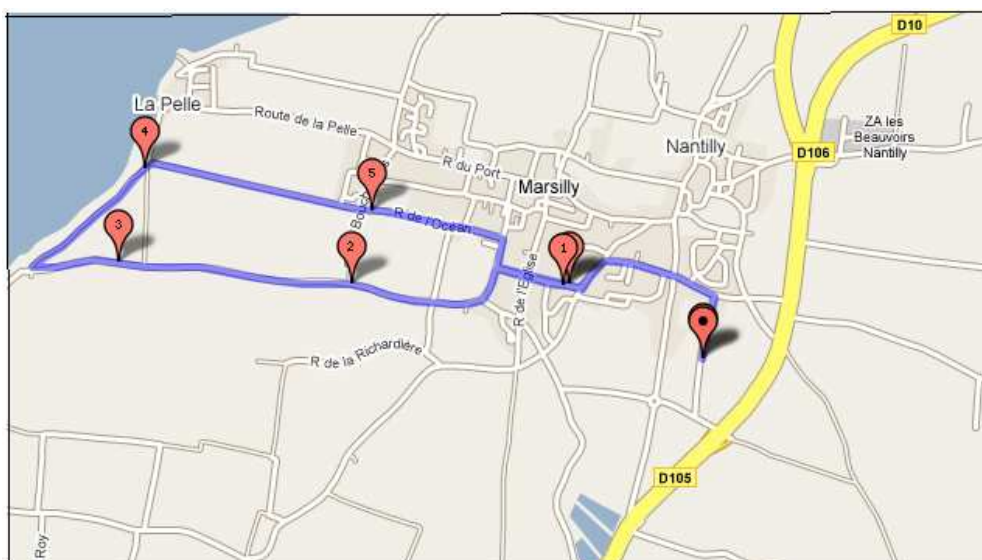
# ACCES AU SITE



# PLAN DU PARCOURS

Le parcours se compose d'une boucle de 7 Kilomètres à effectuer 3 fois.

La partie se situant entre le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> kilomètres longe le bord de mer, le reste du parcours se faisant dans les rues de la ville de Marsilly.



# HEBERGEMENT

## *LE DOMAINE DU CHATEAU*

123 avenue du Clavier – 17140 LAGORD

### Réservation

Tél. : 05.46.07.48.68 Fax : 05.46.30.27.26

Site Web : [www.revalisever.com](http://www.revalisever.com)

**(jusqu'au 20/08/2007 après cette date aucune garantie de disponibilité)**



- 60 € / nuit pour un studio (2 personnes).
- 105 €/ nuit pour un 2 pièces comprenant un canapé lit dans le salon et une chambre séparée avec un lit king size (4 personnes).
- 140 € / nuit pour un 3 pièces (type T2) avec 2 chambres séparées dont une avec 2 lits twin et l'autre avec un king size (6 personnes)

#### Nos tarifs comprennent :

- L'accès aux installations de la Résidence : hammam, sauna, salle de fitness
- Chaque logement est équipé d'un réfrigérateur et de 4 plaques électriques

#### Prévoir en supplément :

- Frais annexes : téléphone, consommation personnelle
- Le petit déjeuner est à 8 € (de 7h à 10h30)

# REPAS

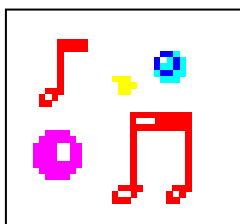
## Pasta Party & Soirée de Gala



### PASTA PARTY

La veille de la compétition, nous vous proposons de nous retrouver dans la salle municipale de Marsilly, autour de la traditionnelle « Pasta Party » des coureurs.

Le prix de ce repas est fixé à **8€ /personne**.



### SOIREE DE GALA

A l'issue des récompenses, une soirée de gala est organisée dans la convivialité et l'esprit sportif.

Cette soirée est réservée aux participants du semi-marathon, leur famille et accompagnateur, ainsi que les membres de l'organisation.

Uniquement sur réservation, le prix de cette soirée est fixé à **29 € / pers.**

Le nombre de place étant limité, nous vous conseillons d'effectuer vos réservations, à l'aide de la fiche d'inscription, fournie au présent dossier.

Le tout devant nous parvenir au plus tard le 01/10/2007, accompagné du règlement correspondant.





## FORMULAIRE D'INSCRIPTION



- Fiche d'inscription
  - Epreuve du semi-marathon
  - Pasta party
  - Repas de gala
- Fiche d'engagement par Centre / corps
- Certificat médical
- Attestation d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers au 01/01/2007





## FICHE D'INSCRIPTION



### CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SEMI MARATHON DES SAPEURS-POMPIERS

#### INSCRIPTION

Union départementale de .....

S.D.I.S. .... Unité Militaire : .....

**Coordonnées du responsable de délégation :**

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... Fax : .....

Mail : .....@.....

**Nombre de participants au semi marathon : ..... x 10 €**

**A régler pour l'inscription : .....€**

#### PASTA PARTY

**Nombre de participants au repas de pasta : ..... x 8 €**

**A régler pour le repas : .....€**

## SOIREE DE GALA

Nombre de participants au repas de gala : ..... x **29 €**

**A régler pour le repas de gala : .....€**

**TOTAL (inscription + repas + soirée)**

.....€

Règlement à effectuer à l'ordre de : **U.D.S.P. 17**

Dossier à adresser à Monsieur DEMOUTIEZ Frédéric - 5 impasse des tilleuls  
17 700 VOUHE

Pour tous renseignements complémentaires,  
merci de contacter le **06.63.84.89.97.**  
[championnat-france-semi-marathon-sp2007@hotmail.fr](mailto:championnat-france-semi-marathon-sp2007@hotmail.fr)

**TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION NON  
ACCOMPAGNEE DE SON REGLEMENT NE SERA  
PAS PRISE EN COMPTE.**

**Fiche à retourner impérativement avant le 1<sup>er</sup> octobre 2007 avec les  
feuilles d'engagement.**



## FICHE D'ENGAGEMENT



Union départementale de .....

S.D.I.S. .... ou Unité Militaire : .....

### COUREUR

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... Né(e) le : ..... / ..... / .....

Mail : .....@.....

Sexe\* : F M Catégorie\* : Junior – Senior – Vétéran 1 – Vétéran 2

je refuse que l'organisation communique mes coordonnées à ses partenaires

### COUREUR

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... Né(e) le : ..... / ..... / .....

Mail : .....@.....

Sexe\* : F M Catégorie\* : Junior – Senior – Vétéran 1 – Vétéran 2

je refuse que l'organisation communique mes coordonnées à ses partenaires

### COUREUR

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Portable : ..... Né(e) le : ..... / ..... / .....

Mail : .....@.....

Sexe\* : F M Catégorie\* : Junior – Senior – Vétéran 1 – Vétéran 2

je refuse que l'organisation communique mes coordonnées à ses partenaires

\* entourer la mention correcte

Dans le cas où le nombre de coureurs serait supérieur à 3, merci de faire des photocopies de la présente feuille



# CERTIFICAT MEDICAL



(Valable 1 an, à compter de la date de délivrance)

Je soussigné, Docteur ....., Domicilié à .....  
certifie que le Sapeur-pompier (NOM & Prénom) .....  
Né(e) le ...../...../..... ne présente aucune contre indication à la pratique  
sportive en compétition de course à pied.

Conformément à la loi N°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection des sportifs et à  
la lutte contre le dopage.

Fait à .....

Signature & Cachet  
du Médecin Chef ou de son représentant

Le ...../...../.....



# ATTESTATION D'APPARTENANCE A UN CORPS DE SAPEURS-POMPIERS OU S.D.I.S.



Je soussigné (NOM / Prénom / Qualité) .....

Certifie que (NOM / Prénom) .....

Domicilié à (adresse complète).....

.....

Est inscrit sur le registre du centre / corps départemental de .....

à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Signature & Cachet  
Du D.D.I.S. ou de son représentant



**Fiche à retourner impérativement à l'inscription (avant le 01/10/2007)**

# PARTENAIRES



Generali Proximité Assurances